

**Projet de délibération – Conseil d’administration – Séance du 15 décembre 2017**  
**Point XI - Lancement d’une consultation relative au conseil, à l’assistance et à la**  
**représentation en justice de l’Université Lumière Lyon 2**

Fondements juridiques :

- Article L712-2 et L712-3 du code de l’éducation ;
- Loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ;
- Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Délibération n°2017-59 portant délégation de pouvoir du Conseil d’administration à la Présidente de l’Université Lumière Lyon 2 ;

Contexte de la délibération :

L’accord-cadre pour le conseil, l’assistance et la représentation en justice de l’université Lumière Lyon 2 arrive à échéance en février 2018.

Une nouvelle consultation doit être lancée pour la période 2018 à 2022. L’objectif est de conclure un accord-cadre se composant de trois lots multi-attributaires (avec quatre attributaires maximum pour chaque lot) qui seront suivis d’une remise en concurrence systématique des titulaires (à la survenance du besoin). De cette mise en concurrence, découlera des marchés subséquents.

L’accord-cadre dont sera titulaire l’Université, d’un montant potentiellement proche du seuil de 500 000,00 euros HT sur les quatre années d’exécution, nécessitent une approbation préalable du Conseil d’administration.

Expression du besoin / Prestations attendues :

Le présent accord-cadre a pour objectif de sélectionner les candidats qui pourront recevoir mandat afin de représenter l’Université devant toute juridiction, ainsi que tout organe non juridictionnel ayant vocation à concilier les parties ou autorité administrative indépendante, à l’exception des différends pour lesquels la Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés assure elle-même la défense des intérêts de l’Université.

- Les prestations portent sur les services juridiques de représentation légale de l’Université Lumière Lyon 2 par un avocat dans le cadre d’une procédure juridictionnelle, devant les autorités publiques ou les institutions internationales ou dans le cadre d’un mode alternatif de règlement des conflits ;

Par représentation, on entend la représentation de l’université dans des litiges devant toutes les juridictions de l’ordre administratif et/ou judiciaire comme devant tout organe consultatif, de médiation, devant toute autorité administrative indépendante et plus largement devant toute juridiction au sens de l’article 6 de la convention européenne de sauvegarde des droit l’Homme et des libertés fondamentales. On entend également la rédaction de l’ensemble des actes nécessaires au bon déroulement de la procédure juridictionnelle dans laquelle intervient l’université Lumière Lyon 2 (en requête ou en défense).

- Ainsi que les services de consultation juridique en vue de la préparation de l’une de ces procédures ou lorsqu’il existe des signes tangibles et de fortes probabilités que la question sur laquelle porte la consultation fera l’objet d’une telle procédure.

Etat des dépenses en € HT :

	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2017</b>
Conseil, assistance et représentation en justice en droit public	<b>0,00 €</b>	<b>3 300,00 €</b>	<b>14 058,34 €</b>
Conseil, assistance et représentation en justice en droit privé	<b>1200,00 €</b>	<b>3 013,00 €</b>	<b>3 300,00 €</b>
Conseil, assistance et représentation en justice devant le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation et le Tribunal des Conflits	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 200,00 €</b>

Caractéristiques essentielles des marchés subséquents à conclure :

-Date prévisionnelle d'exécution : mars 2018 à mars 2022 ;  
-Durée : la durée de l'accord-cadre est de 1an reconductible trois fois (par tacite reconduction) ;  
-Montant prévisionnel : les contrats seront conclus sans minimum en valeur annuel et avec un maximum en valeur annuel de :

- 50 000,00 euros HT pour le lot n°01 « Conseil, assistance et représentation de l'université Lumière Lyon 2 en justice en droit public » ;
- 50 000,00 euros HT pour le lot n°02 « Conseil, assistance et représentation de l'université Lumière Lyon 2 en justice en droit privé » ;
- 20 000,00 euros HT pour le lot n°03 « Conseil, assistance et représentation de l'université Lumière Lyon 2 en justice devant le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation et le Tribunal des Conflits ».